

FICHE DE POSTE

Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap (ERSEH) – RS 2023

1 poste circonscription AJACCIO I

1 poste circonscription SARTENE

Textes de référence Code de l'Education, articles L112 et sqq. D 351-12 Arrêté du 17 août 2006 sur les référents et leur secteur d'intervention Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 sur la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation - Loi de 2005

Description du poste :

L'enseignant référent est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés :

✓ Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information.

✓ Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation.

✓ Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée

✓ Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH. Dans le cas d'une première scolarisation, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles.

✓ Il travaille en étroite collaboration avec les IEN de leur secteur et sont placés sont la gestion administrative du chef de service de l'école inclusive. Ils apportent appui et conseil aux familles.

Missions de L'enseignant référent :

✓ Réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation. Il en rédige les comptes rendus et en assure la diffusion auprès des acteurs concernés.

✓ Recueille des éléments d'observations en milieu scolaire qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.

✓ Est le correspondant du Service de l'Ecole Inclusive pour la mise en œuvre du PPS (notification d'affectation, attribution de matériel pédagogique adapté, quotité d'accompagnement humain).

✓ Est un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).

✓ Est en relation avec les services départementaux de gestion des contrats des AESH.

✓ Participe au recrutement et au suivi des AESH.

✓ Participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves handicapés.

Condition de recevabilité Les enseignants référents doivent être titulaires du CAPPEI, CAPA-SH, 2CASH, ou CAPSAIS (quelle que soit l'option). Toutefois, les candidats sans titres s'engagent dans une démarche de qualifications.

Compétences particulières liées aux missions :

✓ Bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degré), du champ de l'ASH en particulier, et de la législation s'y rapportant. Avoir une connaissance approfondie des enjeux de la loi de 2005 concernant la scolarisation.

✓ Qualités relationnelles, sens du contact, d'écoute, de communication, d'adaptabilité, juste empathie, sens du secret professionnel et de la confidentialité.

✓ Maîtrise de la pédagogie et des répercussions possibles du handicap dans ce domaine,

Aptitude à la conduite de réunion, rédaction in situ des comptes rendus (GEVASCO), sens de l'organisation

✓ Connaissance de l'organisation des soins apportés aux élèves scolarisés.

✓ Connaissances des structures thérapeutiques du département.

En outre :

Solides compétences informatiques (logiciels professionnels etc...)

Conditions d'exercice

✓ Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) ; poste situé sur le secteur E. (voir sectorisation des ERSEH)

✓ Permis B nécessaire.

Les candidatures devront être transmises pour le 5 mai 2023, délai de rigueur, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à la DSDEN DE LA Corse du Sud – DPEM 1er degré uniquement par mail à l'adresse suivante :

mvt2a@ac-corse.fr

Les entretiens auront lieu le 9 mai 2023